

---

# États financiers du Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

31 mars 2021

---

---

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État de la situation financière	3
État des résultats et de l'évolution de l'actif net	4
État des flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6-11

---

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil d'administration du  
Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

### Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton (le « RLISS »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2021 et les états des résultats et de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris un résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »). Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du RLISS au 31 mars 2021, ainsi que des résultats de ses activités, de l'évolution de son actif net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du RLISS conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du RLISS à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le RLISS ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du RLISS.

### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du RLIS.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du RLIS à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le RLIS à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.*

Comptables professionnels agréés  
Experts-comptables autorisés  
Le 23 juin 2021

## Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

### État de la situation financière

Au 31 mars 2021

	Notes	2021 \$	2020 \$
<b>Actif</b>			
Actifs courants			
Trésorerie		37 037 948	19 511 890
Montant à recevoir du ministère de la Santé (le « Ministère »)		1 127 100	-
Paiements de transfert du Ministère aux fournisseurs de services de santé	11	116 466 189	3 903 544
Débiteurs		1 336 540	616 624
Charges payées d'avance		1 229 912	1 405 785
		<b>157 197 689</b>	<b>25 437 843</b>
<b>Passif</b>			
Passifs courants			
Créditeurs et charges à payer		19 500 508	12 890 745
Produits différés		50 118	72 671
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	11	116 466 189	3 903 544
Montant à verser au Ministère	3	21 180 874	8 570 883
		<b>157 197 689</b>	<b>25 437 843</b>
Engagements et éventualités	7 et 8		
<b>Actif net</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
		<b>157 197 689</b>	<b>25 437 843</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le conseil



William Hatanaka, président du conseil d'administration



Garry Foster, président du comité de vérification

## Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

### État des résultats et de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2021

	Notes	2021 \$	2020 \$
<b>Produits</b>			
Financement fourni par le Ministère – paiements de transfert	11	<b>1 889 925 361</b>	1 558 848 778
Financement fourni par le Ministère – activités et initiatives		<b>227 691 615</b>	218 239 696
Santé Ontario – division Action Cancer	4	<b>489 946</b>	442 910
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	6	–	2 793
Autres produits	4	<b>394 319</b>	781 251
		<b>228 575 880</b>	219 466 650
Total des produits		<b>2 118 501 241</b>	1 778 315 428
<b>Charges</b>			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	11	<b>1 889 925 361</b>	1 558 848 778
Activités et initiatives			
Services impartis aux termes de contrats			
Services à domicile/en clinique		<b>151 403 819</b>	143 247 370
Services à l'école		<b>1 760 595</b>	3 850 665
Services de soins de fin de vie		<b>1 897 614</b>	1 901 369
Salaires et avantages		<b>54 701 248</b>	54 905 650
Fournitures médicales		<b>9 608 998</b>	6 467 276
Location de matériel médical		<b>4 198 254</b>	3 466 082
Fournitures et charges diverses		<b>1 947 411</b>	2 189 452
Bâtiment et terrain		<b>2 364 985</b>	2 659 529
Amortissement		–	2 793
Réparations et entretien du matériel		<b>692 956</b>	776 464
		<b>228 575 880</b>	219 466 650
Total des charges		<b>2 118 501 241</b>	1 778 315 428
Excédent des produits sur les charges		–	–
Actif net au début de l'exercice		–	–
<b>Actif net à la fin de l'exercice</b>		<b>–</b>	–

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

### État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2021

		<b>2021</b>	2020
Notes		<b>\$</b>	\$
<b>Activités de fonctionnement</b>			
	Excédent des produits sur les charges	-	-
	Moins : éléments sans effet sur la trésorerie		
	Amortissement des immobilisations	-	2 793
	Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	-	(2 793)
6		-	-
	Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	<b>17 526 058</b>	6 742 483
9		<b>17 526 058</b>	6 742 483
	Augmentation nette de la trésorerie	<b>17 526 058</b>	6 742 483
	Trésorerie au début de l'exercice	<b>19 511 890</b>	12 769 407
	<b>Trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>37 037 948</b>	19 511 890

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

### 1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), sous l'appellation Réseau local d'intégration des services de santé (le « RLISS ») de Mississauga Halton, et ses lettres patentes ont été dissoutes. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la Loi.

Le RLISS a les mandats suivants :

- a) Planifier, financer et intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS comprend une partie du sud-ouest de la ville de Toronto, la partie sud de la région de Peel et la totalité de la région de Halton, excepté la ville de Burlington. Le RLISS conclut des ententes de responsabilisation avec des fournisseurs de services de santé.

Le RLISS a également conclu une entente de responsabilisation avec le ministère de la Santé (le « Ministère ») établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS.

Tous les versements aux fournisseurs de services de santé gérés par le RLISS sont imputés aux états financiers de ce dernier. Les versements autorisés par le RLISS aux fournisseurs de services de santé sont comptabilisés dans les états financiers du RLISS à titre de produits provenant du Ministère et à titre de charges liées aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé.

- b) Le RLISS est responsable de la prestation des services de santé et des services sociaux, de l'équipement médical pour soigner des personnes à domicile, dans la collectivité et ailleurs, et de biens et services pour aider les fournisseurs de soins à prodiguer des soins à ces personnes. Le RLISS est en outre responsable de gérer le placement de personnes dans des foyers de soins de longue durée, des programmes de logement avec services de soutien, des lits de malades chroniques et des lits de réadaptation d'hôpitaux et d'autres programmes et endroits, et de fournir des renseignements au public sur les services de santé et les services sociaux, puis de faire des renvois vers ces services.

Le 17 mars 2021, conformément au paragraphe 40(1) de la *Loi de 2019 pour des soins interconnectés*, le Ministère de la Santé de l'Ontario a pris un arrêté ordonnant le transfert de certains actifs, passifs, droits et obligations du RLISS, principalement ceux liés aux activités de planification, de financement et d'intégration décrites en a) ci-dessus, à Santé Ontario. Certains postes du personnel ont également été transférés à Santé Ontario, et le transfert a pris effet le 1<sup>er</sup> avril 2021.

Exerçant désormais ses activités sous le nom Services de soutien à domicile et en milieu communautaire de Mississauga Halton, le RLISS continuera d'être responsable de la prestation de services à domicile et en milieu communautaire au sein de sa région géographique. Les membres du conseil d'administration de Santé Ontario ont été nommés à titre de membres du conseil d'administration du RLISS le 8 mars 2018, et ils continueront d'agir à ce titre jusqu'à ce qu'un nouveau conseil ait été nommé.

Un protocole d'entente entre le RLISS et Santé Ontario décrivant le processus devant être suivi à l'égard du transfert de certains actifs et passifs entre ces deux parties en vertu de l'arrêté ordonnant le transfert est actuellement en rédaction. Il est prévu que les montants visés seront principalement des passifs liés aux employés mutés vers Santé Ontario et réaffectés au RLISS dans le cadre du transfert. Les montants des actifs et des passifs transférés ne devraient pas être significatifs (se reporter à la note 4).



## 2. Principales méthodes comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et ils sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur public, y compris les normes de la série 4200, publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Les principales méthodes comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

### *Comptabilisation des produits*

Le RLISS suit la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports du Ministère représentent des apports grevés d'une affectation externe qui doivent être dépensés durant l'exercice au cours duquel ils sont fournis. Les apports du Ministère non dépensés sont comptabilisés comme un montant à verser au Ministère à la fin de l'exercice. Les apports non grevés d'une affectation sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus, ou qu'ils sont à recevoir, si leur montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que leur réception est raisonnablement assurée.

### *Ministère de la Santé*

Le RLISS est financé par la province de l'Ontario, en vertu d'une entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS (l'« entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS »), qui décrit les ententes budgétaires conclues par le Ministère. Les états financiers reflètent les ententes de financement approuvées par le Ministère. Le RLISS ne peut autoriser des paiements de montants supérieurs à ceux prévus dans le budget établi par le Ministère. En raison de la nature de l'entente de responsabilisation, le RLISS dépend du Ministère sur le plan économique.

Les montants des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé sont établis en fonction des modalités des ententes de responsabilisation des fournisseurs de services de santé conclues avec le RLISS, y compris toute modification apportée au cours de l'exercice. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le transfert de trésorerie aux fournisseurs de services de santé. La trésorerie liée aux paiements de transfert est directement transférée par le Ministère et elle ne transite pas par le compte bancaire du RLISS. Les montants attribués au financement des paiements de transfert du Ministère sont comptabilisés dans les produits, et un montant équivalent lié aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés est passé en charges dans les états financiers du RLISS pour l'exercice clos le 31 mars 2021.

Les états financiers du RLISS ne comprennent pas les fonds liés aux paiements de transfert qui ne sont pas compris dans l'entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS.

### *Immobilisations*

Les immobilisations achetées sont comptabilisées au coût. Les coûts de réparation et d'entretien sont passés en charges. Les améliorations qui prolongent la durée de vie estimative d'une immobilisation sont comptabilisées à l'actif.

Le tableau qui suit présente l'amortissement des immobilisations selon le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité estimative.

Mobilier et matériel	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	Sur la durée résiduelle du contrat de location

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est comptabilisé sur un exercice complet.

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### *Apports reportés afférents aux immobilisations*

Les apports reçus aux fins de l'achat d'immobilisations sont reportés et amortis en résultat au même rythme que l'immobilisation connexe.

### *Instruments financiers*

Les actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti, à l'exception de la trésorerie, qui est évaluée à la juste valeur. Les instruments financiers évalués au coût amorti sont initialement comptabilisés au coût, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur sur les actifs financiers. Les coûts de transaction liés aux instruments financiers comptabilisés au coût amorti sont ajoutés à la valeur comptable de l'instrument.

Les réductions de valeur des actifs financiers comptabilisés au coût amorti sont comptabilisées lorsque le montant d'une perte est connu avec suffisamment de précision et qu'il n'y a aucune perspective réaliste de recouvrement. La valeur des actifs financiers est alors réduite à leur valeur recouvrable nette, et la réduction de valeur est comptabilisée dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net.

### *Utilisation d'estimations*

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges au cours de la période. Les estimations importantes comprennent les taux d'amortissement des immobilisations et de certaines charges courues. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

## 3. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

Le tableau qui suit présente le montant à payer au Ministère aux 31 mars.

	<b>2021</b>	2020
	<b>\$</b>	\$
Montant à verser au Ministère au début de l'exercice	<b>8 570 883</b>	2 618 801
Financement remboursé au Ministère	<b>(700 254)</b>	—
Financement à rembourser au Ministère à l'égard des activités de l'exercice considéré	<b>13 310 245</b>	5 952 082
Montant à verser au Ministère à la fin de l'exercice	<b>21 180 874</b>	8 570 883

## 4. Opérations entre apparentés

### *Santé Ontario*

La *Loi pour des soins interconnectés* (la « LSI »), promulguée le 30 mai 2019, comprend des articles importants tels que la création de Santé Ontario, un nouvel organisme de la Couronne, le 6 juin 2019. Santé Ontario est un apparenté du RLISS compte tenu du contrôle conjoint exercé par la province de l'Ontario. Le 2 décembre 2019, le RLISS a conclu un protocole d'entente avec Santé Ontario, et 17 employés du RLISS ne relevant pas des soins à domicile et en milieu communautaire ont été mutés à Santé Ontario. En vertu du protocole d'entente, le RLISS a continué de fournir la rémunération et les avantages sociaux aux employés mutés.

## Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

### Notes complémentaires

31 mars 2021

#### 4. Opérations entre apparentés (suite)

##### *Santé Ontario (suite)*

Au cours de l'exercice, le RLISS a engagé un montant de 2 695 082 \$ (2020 – 1 123 816 \$, pour la période allant du 2 décembre 2019 au 31 mars 2020) au titre des salaires et des charges sociales pour les 17 employés mutés, dont un montant de 107 032 \$ (31 mars 2020 – 21 753 \$) demeure dans les créditeurs et charges à payer à la clôture de l'exercice. Tous les montants ont été comptabilisés au coût dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net ainsi que dans l'état de la situation financière.

En raison d'un changement relatif à l'étendue du transfert, avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> avril 2021, neuf employés qui avaient été mutés à Santé Ontario le 2 décembre 2019 ont été réaffectés au RLISS.

Au cours de l'exercice, le RLISS a comptabilisé un montant de 489 946 \$ (2020 – 442 910 \$) au titre du financement provenant de Santé Ontario (division Action Cancer) et présenté au poste Santé Ontario – division Action Cancer de l'état des résultats. Le RLISS a également comptabilisé un montant de 234 234 \$ (2020 – 238 400 \$) en financement au titre des infrastructures informatiques de base et inclus aux autres produits de l'état des résultats.

#### 5. Immobilisations

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	2021 Valeur comptable nette \$	2020 Valeur comptable nette \$
Matériel informatique	1 360 742	1 360 742	—	—
Améliorations locatives	6 422 929	6 422 929	—	—
Mobilier et matériel	1 278 304	1 278 304	—	—
	<b>9 061 975</b>	<b>9 061 975</b>	<b>—</b>	<b>—</b>

#### 6. Apports reportés afférents aux immobilisations

Le tableau qui suit présente les variations des soldes des apports reportés afférents aux immobilisations.

	2021 \$	2020 \$
Solde au début de l'exercice	—	2 793
Apports afférents aux immobilisations acquis	—	—
Amortissement pour l'exercice	—	(2 793)
Solde à la fin de l'exercice	—	—

#### 7. Engagements

Le tableau qui suit présente les engagements du RLISS en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel jusqu'en 2024.

	\$
2022	2 096 283
2023	1 878 377
2024	137 284

## Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

### Notes complémentaires

31 mars 2021

#### 8. Éventualités

Le RLISS a été désigné comme partie défenderesse dans le cadre de diverses poursuites. La direction croit que toute responsabilité découlant de ces poursuites serait adéquatement couverte par l'assurance responsabilité existante.

#### 9. Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement

	2021 \$	2020 \$
Montant à recevoir du Ministère	<b>(113 689 745)</b>	6 132 489
Montant à recevoir d'autres RLISS	—	122 213
Débiteurs	<b>(719 916)</b>	207 367
Charges payées d'avance	<b>175 873</b>	(50 080)
Créditeurs et charges à payer	<b>6 609 763</b>	(1 850 419)
Produits différés	<b>(22 553)</b>	9 220
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	<b>112 562 645</b>	(3 780 389)
Montant à verser au Ministère	<b>12 609 991</b>	5 952 082
Total de la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	<b>17 526 058</b>	6 742 483

#### 10. Régime de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Healthcare of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime multiemployeurs, pour le compte d'environ 600 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP pour l'exercice 2021 s'est établi à 3 914 135 \$ (2020 – 4 001 912 \$). La dernière évaluation actuarielle du régime a été effectuée au 31 décembre 2020. À ce moment, le régime était entièrement capitalisé.

#### 11. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS a l'autorisation d'attribuer un financement de 1 889 925 361 \$ à divers fournisseurs de services de santé dans sa région géographique. Le tableau qui suit présente les paiements de transfert approuvés par le RLISS dans divers secteurs en 2020.

	2021 \$	2020 \$
Gestion d'hôpitaux	<b>1 478 329 809</b>	1 172 027 990
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	<b>168 675</b>	168 675
Centres de soins de longue durée	<b>229 958 026</b>	221 886 747
Services de soutien communautaires	<b>69 872 356</b>	59 380 067
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	<b>47 066 782</b>	42 001 910
Programmes communautaires de soins de santé mentale	<b>39 700 291</b>	39 308 857
Programmes d'aide aux toxicomanes	<b>10 312 238</b>	9 672 403
Aide aux victimes de lésions cérébrales acquises	<b>6 446 581</b>	6 415 617
Centres de soins de santé communautaires	<b>8 070 603</b>	7 986 512
	<b>1 889 925 361</b>	1 558 848 778

#### **11. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (suite)**

Le RLISS reçoit du financement du Ministère et il l'attribue à son tour aux fournisseurs de services de santé. Au 31 mars 2021, un montant de 116 466 189 \$ (2020 – 3 903 544 \$) était à recevoir du Ministère et à payer aux fournisseurs de services de santé. Ces montants ont été reflétés à titre de produits et de charges dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net et ils sont inclus dans le tableau précédent.

#### **12. Risque financier**

En raison de son exposition aux actifs financiers et aux passifs financiers, le RLISS est exposé au risque de crédit et au risque de liquidité comme suit :

Le risque de crédit a trait à la possibilité qu'une partie à un instrument financier ne respecte pas une obligation et engage une perte financière. L'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable présentée dans l'état de la situation financière. Le risque de crédit est atténué au moyen de méthodes de recouvrement et grâce à la nature diversifiée des débiteurs.

Le risque de liquidité correspond au risque que le RLISS ne soit pas en mesure de respecter toutes ses obligations en matière de flux de trésorerie à mesure qu'elles deviennent exigibles. Le RLISS atténue ce risque en surveillant les activités liées à la trésorerie et aux sorties de fonds prévues au moyen d'analyses des flux de trésorerie et de l'établissement de budgets stricts.

#### **13. Garanties**

Le RLISS est assujéti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.